

Besançon, le 10 mai 2017

Direction Départementale des Territoires
Service Economie Agricole et Rurale
Commission Départementale de
Préservation des Espaces Naturels,
Agricoles et Forestiers (CDPENAF)

Le Président de la CDPENAF

Affaire suivie par : Bertrand Sauce
tél. 03.81.65.69.17 - fax 03 81 65 62 01

Objet : Consultation de la CDPENAF

Monsieur le Maire,

Conformément aux nouvelles dispositions de la loi ALUR, la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) s'est prononcée sur votre projet de P.L.U. (consommation des espaces naturels agricoles et forestiers, dérogation à l'article L.142-4 du code de l'urbanisme).

J'ai l'honneur de vous informer que la CDPENAF a émis un avis favorable à votre projet, sous réserve que les distances de réciprocité par rapport aux tiers et aux bâtiments agricoles ne compromettent ni les futures constructions en zone U, ni les éventuels projets d'extension des exploitations existantes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération très distinguée.

Le Président de séance,



Christian SCHWARTZ

Monsieur le Maire de Saint-Julien-les-Montbéliard
MAIRIE
11 grande rue
25550 – SAINT JULIEN LES MONTBELIARD